



RAPPORT ANNUEL 2023



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 L'ESSENTIEL

NOS VALEURS	P. 6
RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION	P. 9
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	P. 13
RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT	P. 17
RAPPORT SUR LE CLIMAT ET LA DURABILITÉ	P. 21
CHIFFRES CLÉS	P. 32

PARTIE 2 COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

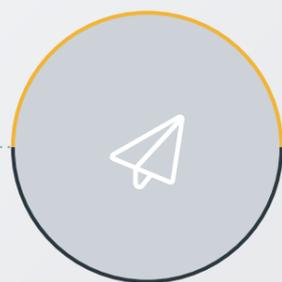
BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	P. 36
ANNEXES	P. 42
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	P. 82



PARTIE 1 L'ESSENTIEL

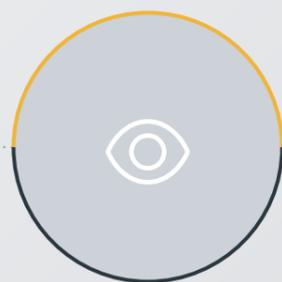
NOS VALEURS

COPRÉ concentre ses efforts sur une croissance durable lui permettant de continuer à renforcer sa position sur le marché de la prévoyance de manière totalement indépendante.



INDÉPENDANCE

Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces à nos entreprises affiliées.



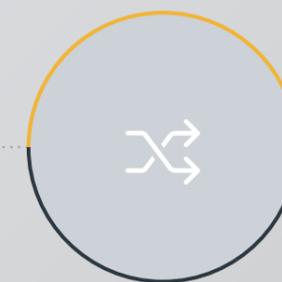
TRANSPARENCE

Nous avons à cœur d'informer nos entreprises affiliées de manière claire et proactive.



SÉCURITÉ

Nous œuvrons avec une double ambition : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.



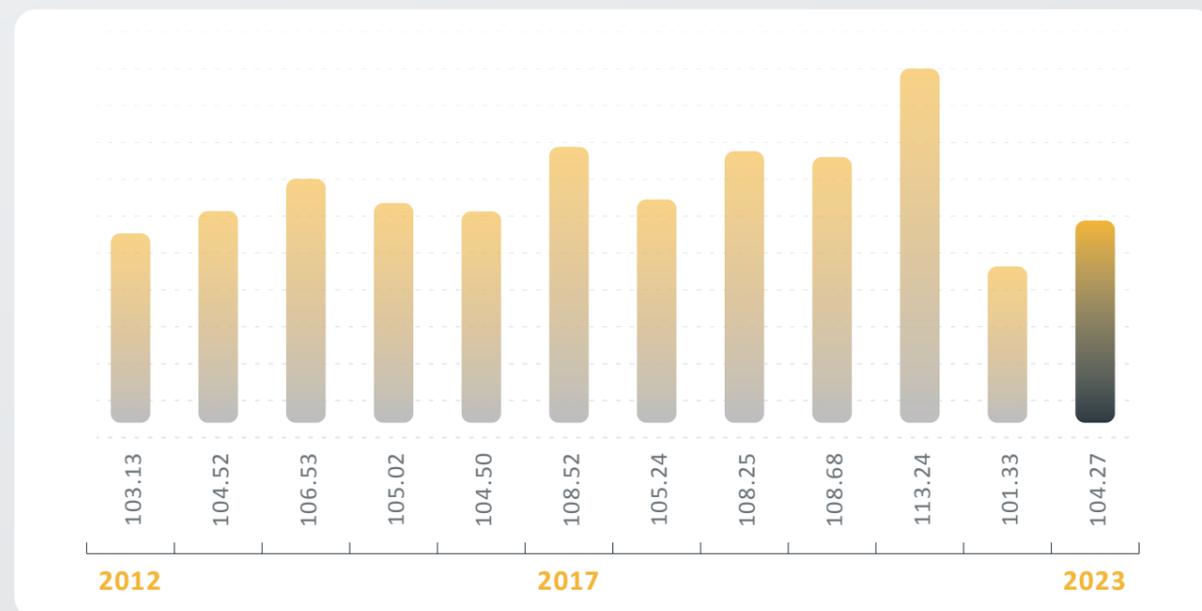
FLEXIBILITÉ

Nous reproduisons vos plans de prévoyance à l'identique, vos besoins deviennent nos solutions.

VOIR PLUS LOIN,

VOIR DEMAIN

ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE



104.27 %

DEGRÉ DE COUVERTURE
EN 2023



2.25 %

TAUX D'INTÉRÊT
TECHNIQUE EN 2023

RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION

Après une année 2022 très difficile sur les marchés boursiers suisses et étrangers, la performance financière de notre Fondation a retrouvé des couleurs durant l'exercice 2023 (+3.48%).

La Collective de Prévoyance – COPRE dispose au 31 décembre 2023 d'un degré de couverture de 104.27% calculé avec un taux d'intérêt technique de 2.25%.

Notre Fondation a continué, durant l'année écoulée, de concentrer ses efforts sur une croissance durable générant une valeur ajoutée à notre effectif d'entreprises affiliées lui permettant également de continuer à renforcer sa position sur le marché de la prévoyance professionnelle helvétique et ce, de manière totalement indépendante.

Notre Fondation fête durant l'année 2024 son 50^e anniversaire. Quel beau jubilé !

Faisons dès lors tout d'abord un peu d'histoire :

En 1974, la Banque Populaire Suisse créait « Columna Genève » l'une de ses nombreuses fondations de prévoyance disséminées dans tout le pays. Vingt-quatre ans plus tard, « Columna Genève » devenait « La Collective de Prévoyance – COPRE ».

En effet, en 1997, l'Assemblée générale des délégués décidait de poursuivre l'aventure de manière indépendante et ce sous la dénomination de « La Collective de Prévoyance – COPRE » à partir du 1^{er} janvier 1998. Cette décision avait été prise sachant que le Credit Suisse avait acquis en 1993 la Banque Populaire Suisse, puis en 1997 la Winterthur, Compagnie d'Assurances. Une intégration dans Winterthur-Columna avait alors été refusée par l'Assemblée générale des délégués.

Depuis lors, notre Fondation évolue de manière très positive. Vous trouverez quelques chiffres clés dans le rapport de la Direction générale.

Les priorités du Conseil de fondation sont encore et toujours d'affirmer la stabilité économique de la Fondation, de conserver une sécurité financière et de faire vivre au quotidien nos valeurs.

Ainsi, le Conseil de fondation veille constamment au respect des valeurs de la Fondation :

- **L'indépendance**
Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces à nos entreprises affiliées.
- **La transparence**
Nous avons à cœur d'informer nos entreprises affiliées de manière claire et proactive.
- **La sécurité**
Nous œuvrons avec une double ambition : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.
- **La flexibilité**
Nous reproduisons vos plans de prévoyance à l'identique, vos besoins deviennent nos solutions.

Le Conseil de fondation désire évidemment maintenir d'excellentes prestations pour nos assurés.

Suite à la performance de +3.48% réalisée sur le marché des placements, un intérêt rémunérateur de 2.25% a été crédité au 31 décembre 2023 sur les avoirs de vieillesse de nos assurés.

Avec ce choix, le Conseil de fondation a privilégié le renforcement de sa réserve de fluctuation de valeurs tout en assurant aux assurés actifs une rémunération attractive de leur avoir de vieillesse.

Nous avons pu attribuer, dans les dix dernières années, un intérêt rémunérateur moyen de 2.525%, sachant que la moyenne du taux d'intérêt minimal se situait dans cette même période à 1.175%.

Durant l'exercice 2023, le Conseil de fondation a concentré son attention sur les tâches de haute direction qui se décompose en quatre éléments :

- **La gouvernance**
Toutes nos règles de gouvernance sont appliquées et respectées.
- **Le cadre réglementaire**
Nos règlements sont à jour et systématiquement révisés.
- **L'environnement de contrôle**
Le système de contrôle interne est reconnu, appliqué exhaustivement lors de nos activités opérationnelles et fait l'objet d'une attention constante.
- **Les axes stratégiques**
Les intérêts de nos assurés et entreprises affiliées, une croissance qualitative à long terme et la durabilité de nos actifs sont au cœur de nos préoccupations.

COPRÉ est aussi consciente de ses responsabilités éthiques, sociales et écologiques dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise. Tenant compte de celles-ci, le Conseil de fondation a décidé, dès cette année, d'établir un rapport externe sur le climat et la durabilité selon les recommandations « ESG-Reporting » de l'ASIP.

Le Conseil de fondation constate avec plaisir que la croissance durable et saine de COPRÉ se poursuit et notre développement continue d'être riche en promesses.

L'aventure continue et nous fêtons avec plaisir le bel anniversaire de notre Fondation.

Le Conseil de fondation remercie très sincèrement les entreprises affiliées, les assurés et les rentiers pour leur confiance ainsi que les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement quotidien au bien de la Fondation.

Le Conseil de fondation



Claude Roch, Président
Genève, le 23 avril 2024



Kathlen Overeem, Vice-Présidente

104.27%

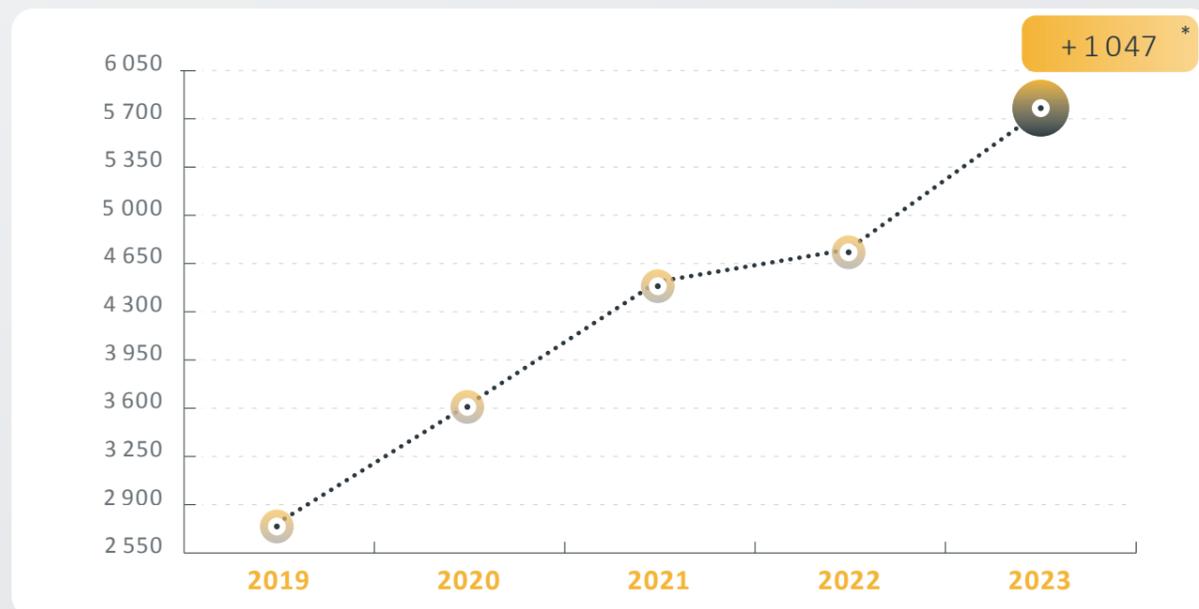


Notre degré de couverture est de 104.27% calculé avec un taux d'intérêt technique à 2.25%.

Chaque entreprise affiliée,
chaque assuré et chaque
rentier a son gestionnaire
attitré.

DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION

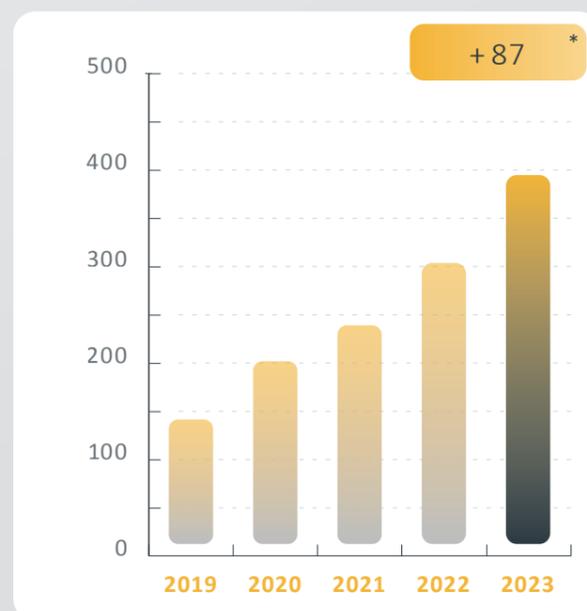
TOTAL DU BILAN EN MIO. CHF



NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS ET RENTIERS



COTISATIONS ANNUELLES EN MIO. CHF



* Évolution du taux de croissance 2022-2023

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Quelle magnifique année 2023 ! A l'aube de son anniversaire, La Collective de Prévoyance – COPRE a poursuivi, durant l'année écoulée, avec enthousiasme et succès sa croissance qualitative et le développement global de ses activités.

La cuvée 2023 est à marquer d'une pierre blanche. Notre Fondation salue l'arrivée de plus de 50 nouvelles entreprises affiliées et surtout de près de 5 300 nouveaux assurés actifs.

Nous avons dépassé en janvier 2023 le cap de CHF 5 milliards de fortune et le total de notre bilan a augmenté de 22% pour atteindre CHF 5.727 milliards.

Notre Fondation est en mouvement et son accroissement est très favorable.

Durant l'exercice écoulé, nous avons également poursuivi la digitalisation de nos services. Près de 18 500 mutations automatiques ont été réalisées et nous avons introduit un processus entièrement automatisé pour les rachats de cotisations. De plus, les coûts administratifs par assuré en moyenne se sont à nouveau réduits et s'élèvent désormais à CHF 192.

2023 nous a permis de fêter la sixième année de l'internalisation totale des services de notre Fondation. Nous avons maintenu un effectif stable de 35 collaborateurs dans cinq différents départements (Prévoyance – Finance et comptabilité – Commercial – Investissement – Etat-major). Nous continuons d'être représentés à Genève, Lausanne et Zurich et nous poursuivons activement et avec réjouissance notre développement Outre-Sarine qui se décrit par une robuste croissance dans une majeure partie de la Suisse alémanique.

Depuis l'internalisation, notre Fondation a évolué de manière extrêmement positive. Notre somme de bilan a plus que triplé, passant de CHF 1.811 milliards à CHF 5.727 milliards. De même, les cotisations annuelles des entreprises affiliées se sont vu également croître de CHF 89 millions à CHF 391 millions.

L'équilibre démographique entre les retraités et les assurés actifs s'est renforcé l'an passé. Cette tendance se confirme depuis le début de l'internalisation. En effet, le ratio retraités/actifs est passé de 41% à 8% de l'effectif et de 35% à 17% de la fortune en l'espace de six ans. De plus, la structure d'âge de notre Fondation reste excellente et saine car elle se maintient à un âge moyen de 42.0 ans, le même que voici six ans. Un vrai succès dans le cadre d'une souscription attentive et précautionneuse.

Il s'agit de résultats plus que réjouissants pour notre Fondation et nous poursuivons en 2024, année de jubilé, notre croissance solide et qualitative. Nous pouvons, avec grande fierté, dire qu'elle s'est véritablement inscrite dans le temps. A ce propos, nous tenons à remercier nos partenaires-courtiers pour leur précieuse collaboration.

Nous continuons aussi notre mission principale qui est la gestion de la Fondation en toute indépendance et ce dans l'intérêt de nos entreprises affiliées, assurés et rentiers. Notre volonté de maîtriser les coûts de gestion est toujours d'actualité. Aujourd'hui, nos frais d'administration se montent en moyenne à CHF 192 par assuré (CHF 340 en 2017).

Notre Fondation compte aujourd'hui 1 208 entreprises affiliées, 26 763 assurés actifs ainsi que 3 142 rentiers. Enfin, le total de notre bilan s'établit à CHF 5 726 778 827.

Toujours avec pour objectif de maintenir la stabilité financière, le Conseil de fondation a décidé, pour 2023, de conserver les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) et de modifier son taux d'intérêt technique à 2.25% (2022: 1.75%) pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques.

Nous aimerions également souligner que nous poursuivons l'ambition d'offrir d'excellentes prestations à nos assurés en recherchant une performance adéquate et attrayante.

Notre structure organisationnelle continue de se professionnaliser afin d'améliorer la qualité de nos services et de pouvoir servir efficacement et de manière individualisée nos entreprises affiliées, assurés et rentiers. En effet, chacun auprès de notre Fondation bénéficie d'un gestionnaire attitré et nous souhaitons ardemment maintenir cette philosophie de proximité et cette personnalisation des contacts.

Enfin, nous poursuivons la digitalisation de nos activités en améliorant nos portails web « Employeur » et « Assurés » et en automatisant nos processus. Les résultats sont probants, un seul exemple pour illustrer ceux-ci: en trois mois, grâce à l'implémentation de notre processus automatisé de rachat de cotisations, plus de 400 versements ont pu être réalisés par nos assurés actifs de manière entièrement autonome, guidé par le système via le portail web assurés.

Des nouveautés vous et nous attendent également en 2024. Nous allons profiter de notre demi-siècle d'existence pour rafraîchir nos valeurs et notre charte graphique.

Laissez-vous surprendre lors de la prochaine Assemblée générale des délégués, prévue le 6 juin 2024 !

C'est avec grande fierté que nous avons dépassé en mars 2024 la barre de CHF 6 milliards de fortune. Et le chemin est loin d'être terminé.

Le rapport annuel que vous lisez en est la preuve et nous nous réjouissons que celui-ci ait été développé en collaboration avec Brigade Studio, entreprise affiliée au sein de notre Fondation.

La Direction générale remercie du fond du cœur ses entreprises affiliées, ses assurés, ses rentiers et ses partenaires-courtiers pour leur confiance ainsi que les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement quotidien au bien de la Fondation.

La Direction générale



Pascal Kuchen, Directeur général
Genève, le 23 avril 2024



Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe

RÉMUNÉRATION DES AVOIRS DE VIEILLESSE

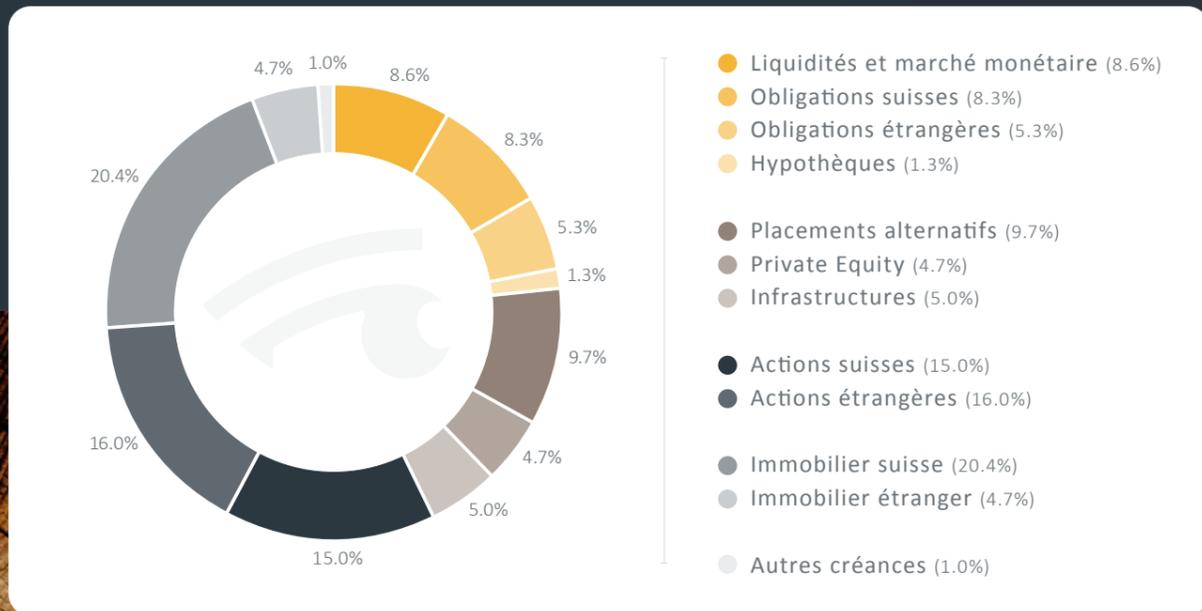


2.525 %

MOYENNE DES INTÉRÊTS
DISTRIBUÉS SUR 10 ANS



STRATÉGIE DE PLACEMENT



RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

L'année 2023 fut un bon millésime pour les actifs cotés traditionnels, actions et obligations, sur fond de recul de l'inflation et des taux d'intérêts ainsi qu'un ralentissement économique maîtrisé.

Cet environnement idéal d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale ne doit pas faire oublier que l'année fut également marquée par la crise des banques régionales aux Etats-Unis et la chute de Credit Suisse, qui ont ébranlé la place financière helvétique.

Sur le plan géopolitique, au conflit en Ukraine qui s'enlise, est venue s'ajouter une autre crise dramatique au Proche-Orient, qui laisse craindre un embrasement régional potentiellement critique.

Il faut aussi noter que les marchés des actions ont connu des fortunes diverses. Si les Etats-Unis battaient des records sous l'impulsion des célèbres « Magnificent Seven », les grandes capitalisations du secteur technologique, portées par la vague de l'Intelligence Artificielle, le marché chinois restait plombé par une crise immobilière et financière qui a plongé le pays dans la déflation. La performance du marché helvétique était nettement plus timorée, en raison notamment de sa très faible exposition au secteur technologique, mais aussi de la récession qui sévit outre-Rhin.

La performance des placements de notre Fondation en 2023 s'est élevée à +3.48%. Les indices de référence du Credit Suisse et de l'UBS affichaient quant à eux des résultats de respectivement +5.44% et +4.92%.

Ce résultat en demi-teinte s'explique par notre sous-exposition importante aux obligations en francs suisses, qui ont enregistré de très bons résultats grâce au recul des taux d'intérêts, et à la faible performance des actifs illiquides et alternatifs, notamment le Private Equity, l'immobilier étranger et les infrastructures, auxquels nous sommes nettement plus exposés que la moyenne. Ces mêmes placements illiquides nous avaient permis de considérablement amortir la chute des marchés en 2022.

Si nous considérons ensemble les deux années écoulées, la performance de notre Fondation est toujours sensiblement plus élevée que celle des indices précités, et ceci avec une volatilité moindre. Notre résultat cumulé pour les années 2022 et 2023 s'affiche en effet à -4.17%, à comparer aux -5.22% et -5.13% des indices Credit Suisse et UBS. Un constat que l'on peut également vérifier sur des périodes plus longues de 5 ans et de 10 ans.

3.48%

La performance des placements de notre Fondation en 2023 a été de 3.48%.

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

La Commission de placement s'est réunie à neuf reprises en 2023.

L'allocation d'actifs stratégique a été quelque peu adaptée à la nouvelle situation créée par la sortie des taux d'intérêts négatifs et par l'évolution de nos attentes à long terme sur certaines classes d'actifs. Les obligations en francs suisses ont été renforcées aux dépens des hypothèques. L'allocation à l'immobilier suisse a été réduite de 5%, principalement au profit des infrastructures. Ces adaptations ne modifient en rien les grands équilibres de notre stratégie, ni notre profil de risque/rendement.

Cette réduction de l'allocation immobilière, ainsi que des analyses liées à la qualité de nos immeubles et aux besoins d'investissements dans des projets de rénovations, nous ont conduit à nous séparer de certains bâtiments en 2023, principalement en Suisse orientale et dans la région romande, hors Arc lémanique. Nous n'avons procédé à aucune nouvelle acquisition immobilière en 2023.

D'entente avec notre organe de révision, une partie de la marge de fluctuation contenue dans la formule d'évaluation de nos immeubles a été dissoute, afin de mieux aligner nos valeurs comptables avec les valeurs de marché.

La Commission de placement a auditionné durant l'année nos quatre gérants en solutions Small & mid caps pour un bilan intermédiaire. Une des positions a été vendue à la suite de cette démarche.

Des véhicules de placement dédiés spécialement à notre Fondation ont été créés dans les domaines des obligations francs suisses de courte durée et des matières premières, où nous disposons désormais d'une solution offrant une exposition diversifiée aux segments les plus liquides de ces marchés, qui offrent un potentiel intéressant durant les périodes inflationnistes et qui bénéficient des grandes tendances de fond que sont l'urbanisation et la transition énergétique.

PERSPECTIVES 2024

Malgré des tensions géopolitiques qui vont crescendo et une situation toujours préoccupante en Chine, les marchés financiers font preuve d'optimisme et de résilience en ce début d'année. La BNS a pris tout le monde de vitesse en baissant la première ses taux directeurs de 25pb à fin mars. Les autres banques centrales devraient suivre durant ces prochains mois ou trimestres.

Alors que l'élection présidentielle se précise comme un nouveau match Biden/Trump, dont le potentiel retour provoque des inquiétudes, surtout en Europe, l'économie américaine reste solide, et les grandes sociétés technologiques continuent d'afficher des résultats spectaculaires.

Nous ne sommes pas à l'abri d'une escalade des conflits en cours, ni d'une reprise de l'inflation, alors que l'économie allemande est toujours en récession.

La Commission de placement



Mario Izzo, Président
Genève, le 23 avril 2024



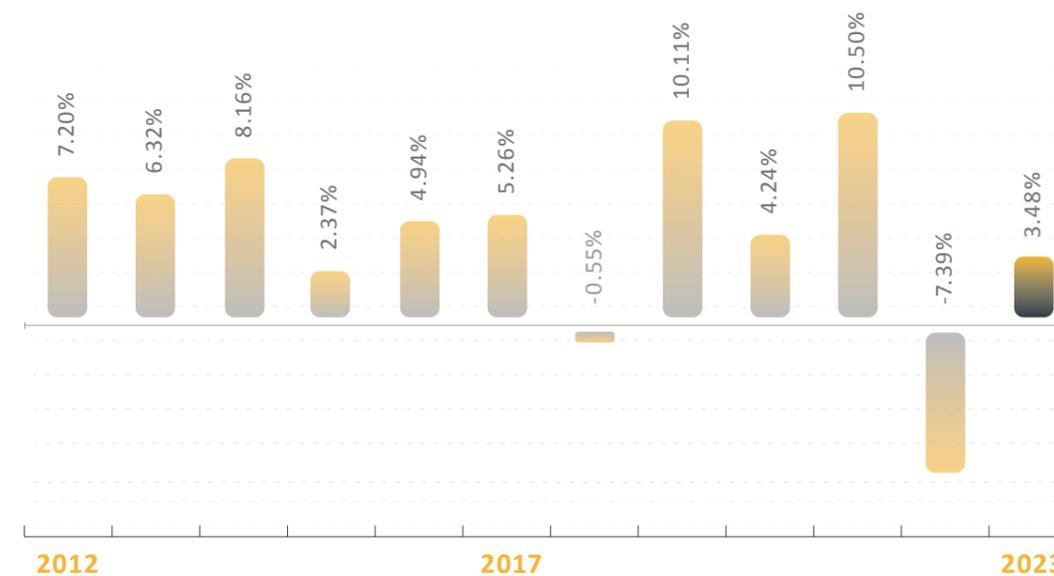
Jean-Bernard Georges, CIO

PERFORMANCE



3.98 %

MOYENNE DE PERFORMANCE
SUR 10 ANS





LA COLLECTIVE DE PREVOYANCE - COPRE

Rapport 2023 sur le climat et la durabilité

SELON LES RECOMMANDATIONS ESG-REPORTING DE L'ASIP



Approches en matière d'investissement durable

Gestion responsable

Données sur le climat

Affiliations

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

En tant que Fondation suisse excellemment ancrée dans le marché helvétique de la prévoyance professionnelle, nous visons des objectifs ambitieux en matière de développement durable.

Ce rapport établi selon les recommandations de l'ASIP doit donner une vue pragmatique de nos efforts et de nos réalisations dans le cadre de la durabilité.

Outre les aspects purement financiers, notre Fondation prend en compte des critères écologiques, sociaux et de gouvernance lors du placement des fonds de nos assurés et de nos rentiers.

Nous tenons aussi à informer régulièrement et en toute transparence nos assurés, nos rentiers, nos entreprises affiliées et nos partenaires en continuant de publier très régulièrement sur notre site internet une communication « Ensemble et informés » (11 éditions par année).

En tant qu'employeur aussi, nous veillons à être, pour nos collaboratrices et collaborateurs, un partenaire de confiance.

Nous recherchons le dialogue et les échanges. Nous aménageons également des espaces professionnels agréables. Dans le cadre de notre règlement du personnel, nous privilégions des conditions modernes d'engagement, la formation continue et le télétravail. Nous motivons également nos collaborateurs à favoriser les transports publics en prenant à notre charge des abonnements généraux resp. des abonnements demi-tarif des CFF.

Aujourd'hui est déjà demain. Nous poursuivrons donc l'établissement de mesures claires et précises durant l'année 2024.



Claude Roch
Président



Pascal Kuchen
Directeur général

Nos principes

Depuis 2018, notre Fondation applique à son portefeuille d'investissements les critères de responsabilité et de durabilité.

A ce titre, la Fondation privilégie les investissements respectant la bonne gouvernance qui inclut les notions de protection de l'environnement et de responsabilité sociales dans le respect des lois et règlements applicables et dans l'intérêt de ses entreprises affiliées et assurés. Elle veille à ce que ses mandataires respectent ces principes s'agissant des investissements de la Fondation.

Nous ne détenons pas de titres de sociétés en direct, ce qui explique que nous ne définissons pas nous-mêmes des critères d'exclusion ou de sélection, mais que nous déléguons cette responsabilité aux gérants des fonds dans lesquels nous sommes investis, ainsi que la responsabilité d'exercer les droits de vote lors des assemblées générales des sociétés sous-jacentes.

Récapitulatif des principaux indicateurs

En tant que Fondation de prévoyance suisse, nous visons des objectifs ambitieux en matière de développement durable et les avons inscrits dans notre règlement de placement. De plus, nous consolidons les indicateurs au niveau du portefeuille afin d'obtenir une vision globale de notre performance.

CLIMAT: ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET OBLIGATIONS CONVERTIBLES (COTÉES)

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 101,58 tCO₂e par million de CHF de revenus



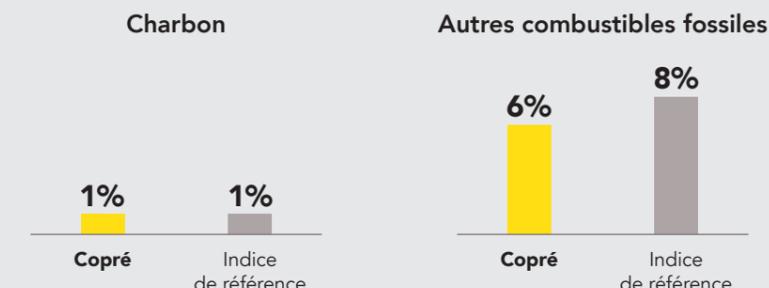
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - EMPREINTE

Scope 1 et 2: 50,77 tCO₂e par million de CHF de capital investi



EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Les actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles de notre portefeuille sont globalement exposées à hauteur de 1% au charbon et de 6% aux autres combustibles fossiles.



CLIMAT: OBLIGATIONS D'ÉTAT

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 259,40 tCO₂e par million de CHF de PIB



CLIMAT: IMMOBILIER EN SUISSE (COTÉ ET NON COTÉ)

 **Intensité énergétique**
112 kWh par m² de surface de référence énergétique ou de surface locative

 **Intensité de CO₂**
24kg CO₂ par m² de surface de référence énergétique ou de surface locative

 **Mix de sources d'énergie**
25% énergie renouvelable
75% énergie conventionnelle

TRANSPARENCE DES INFORMATIONS

Le rapport sur le climat et la durabilité couvre 87% de nos investissements (taux de couverture). Les indicateurs sont disponibles pour 94% de nos investissements (taux de transparence).

94%

Nos approches en matière d'investissement durable

Dans la mise en œuvre de nos objectifs et principes, nous suivons des approches de placements durables.

Intégration ESG

Nous analysons les informations financières et les informations ESG et identifions les principaux facteurs financiers et ESG. Nous évaluons l'impact potentiel des principaux facteurs financiers et ESG sur le développement de l'économie, du pays, du secteur et de l'entreprise.

Investissements thématiques

Investissements dans les obligations vertes et l'écosystème de l'Hydrogène vert par exemple.

Approche du meilleur de sa catégorie /sélection positive



Sociétés



Économie



Environnement



Climat

Nous externalisons cette décision auprès des gérants de fonds de placement.

Politique d'exclusion

CRITÈRES



Sélection négative : seuil de matérialité



Un screening basé sur des normes

Nous externalisons cette décision auprès des gérants de fonds de placement.

Gestion responsable

Principes

Exercice des droits de vote

Nous externalisons cette décision auprès des gérants de fonds de placement.



Exercice du droit de vote pour les actions

Nous ne détenons pas d'actions suisses en direct. Donc, nous n'exerçons aucun droit de vote.

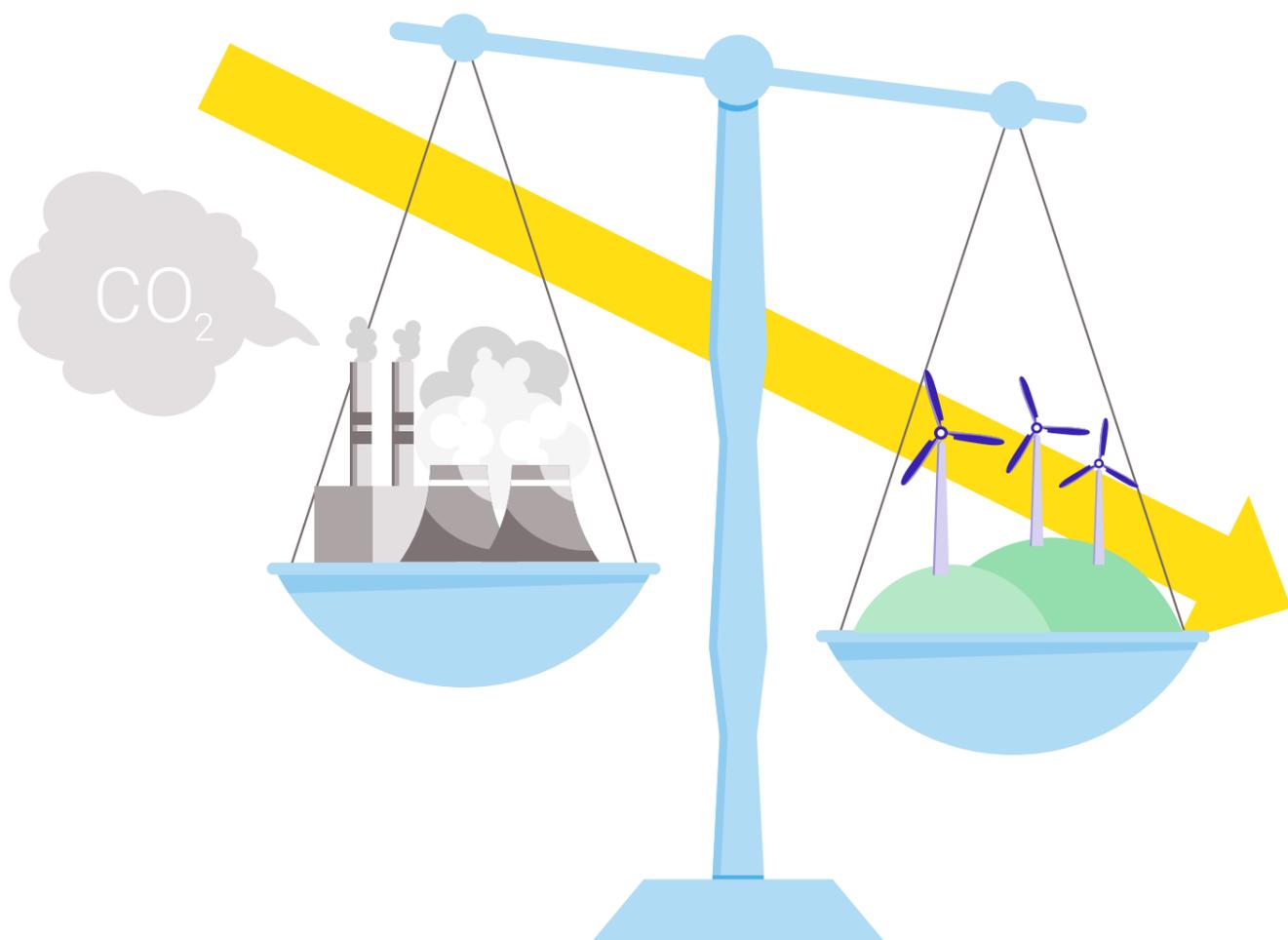
Exercice des droits de vote dans les placements collectifs

Pour les placements collectifs, les droits de vote sont exercés par la direction du fonds.



Données sur le climat

Nous avons procédé à une analyse de notre portefeuille immobilier suisse et nous avons défini des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO₂ et d'Indice de dépense de chaleur (IDC) de nos bâtiments aux horizons 2030 et 2050, en conformité avec les objectifs de la Confédération.



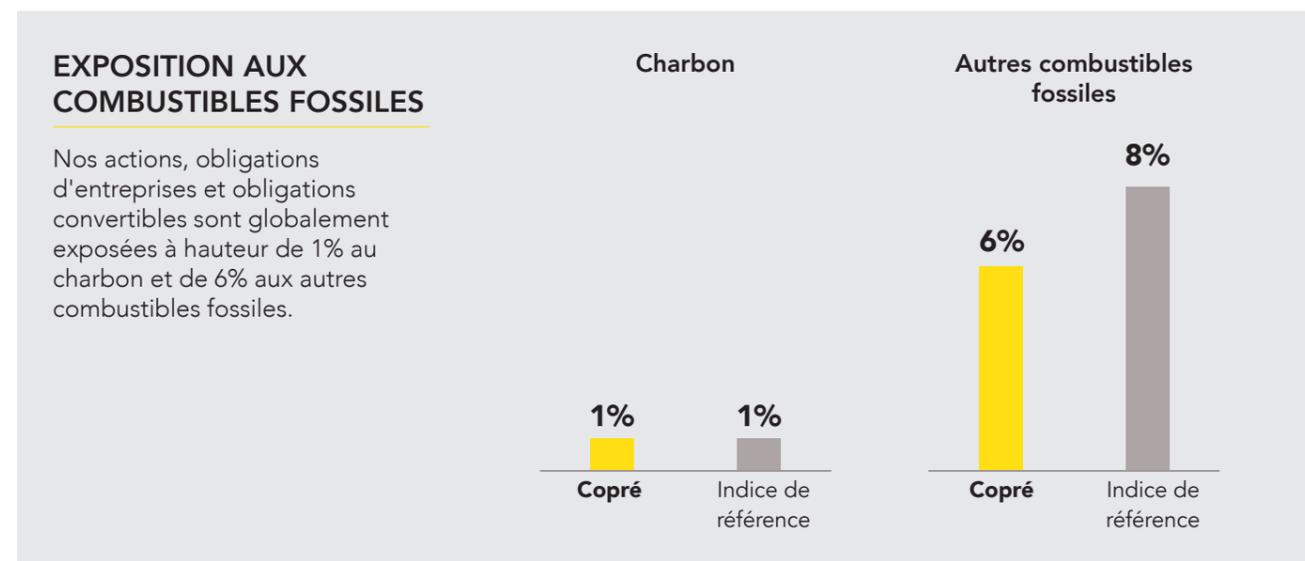
Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées)

Les émissions de gaz à effet de serre et l'exposition aux combustibles fossiles de nos actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles sont présentées ci-dessous de manière agrégée.

Ces trois classes d'actifs génèrent un total de 101,58 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de revenus (intensité des émissions de gaz à effet de serre) et 50,77 tonnes par million de capital investi (empreinte des émissions de gaz à effet de serre), en utilisant les

émissions directes (scope 1) et indirectes provenant de l'achat d'électricité, de chauffage et de refroidissement (scope 2), entre autres.

Le terme "équivalent dioxyde de carbone" est utilisé pour exprimer les différents gaz qui contribuent à l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO₂), dans une unité de mesure unique. Cela nous aide à mieux comparer leur impact sur le réchauffement climatique.



Les ratios sont disponibles pour 92% de nos investissements couverts en actions, en obligations d'entreprises et en obligations convertibles.



Obligations d'État

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des émissions de gaz à effet de serre pour les obligations d'État.

Nos investissements en obligations d'État génèrent un total de 259,40 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de produit intérieur brut (PIB)(intensité d'émission de gaz à effet de serre), en utilisant les émissions directes (dites de scope 1) et indirectes (dites de scope 2).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 259,40 tCO₂e par million de CHF de PIB

Copré



259,40

Indice de référence



308,08

Les ratios sont disponibles pour 96% de nos investissements couverts en obligations d'État.

● Indice de référence



Immobilier en Suisse (coté et non coté)

25% de nos biens immobiliers en Suisse utilisent des énergies renouvelables. Au total, 112kWh d'énergie sont nécessaires par m² de surface de référence énergétique ou de surface locative (besoin en énergie ou intensité énergétique) et 24 kilogrammes de CO₂ sont produits (intensité en CO₂).

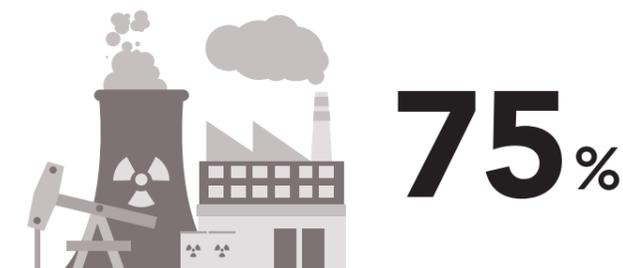


MIX DE SOURCES D'ÉNERGIE

ÉNERGIE RENOUVELABLE

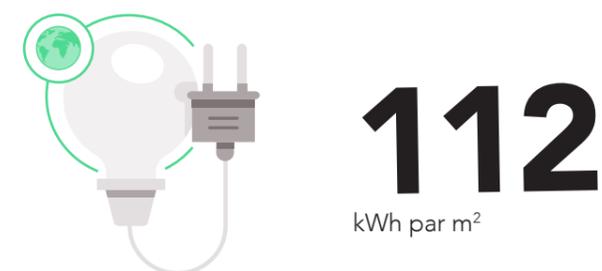


ÉNERGIE CONVENTIONNELLE



INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE OU DE SURFACE LOCATIVE

Scope 1



INTENSITÉ DE CO₂ PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE OU DE SURFACE LOCATIVE

Scope 1



Les indicateurs sont disponibles pour 100% de nos investissements dans l'immobilier.



Transparence des informations

Disponibilité des indicateurs ESG

Les bases de données des indicateurs ESG ne sont globalement pas encore abouties. Nous souhaitons donc indiquer ci-après pour quelle partie de notre fortune des indicateurs ESG étaient disponibles lors de l'établissement du présent rapport.

Le taux de couverture calculé sur l'ensemble de nos placements atteint 87%, ce qui signifie que la plupart de nos placements sont couverts par ce rapport.

Nous suivons les recommandations de l'ASIP concernant les normes de reporting ESG et présentons des indicateurs ESG pour les emprunts d'État, les actions cotées, les obligations d'entreprise et les obligations convertibles ainsi que l'immobilier en Suisse. Outre ces catégories de placement, nous investissons dans des Insurance-linked securities (ILS), des infrastructures et des valeurs immobilières étrangères. Ces classes d'actifs ne sont actuellement pas couvertes par le présent rapport, les données ESG étant pour l'heure encore lacunaires. Elles pourront éventuellement y être intégrées lorsque suffisamment de données seront disponibles.

Le taux de transparence des placements couverts atteint 94%. Autrement dit, des indicateurs ESG sont disponibles pour 94% de nos investissements dans des emprunts d'État, des actions cotées, des obligations d'entreprise et des emprunts convertibles ainsi que dans l'immobilier en Suisse.

Taux de transparence des placements couverts

94%



Sources de données

Les données et les indicateurs ESG proviennent de différentes sources, en particulier de nos gestionnaires de fortune, des dépositaires globaux et des fournisseurs de données ESG spécialisés. Les chiffres climatiques concernant les actions, les obligations d'entreprise, les emprunts convertibles et les emprunts d'État, y compris le taux de transparence de ces placements, ont été fournis par Clarity AI.

Nous mettons tout en oeuvre afin d'améliorer en permanence la transparence et l'intégration des

indicateurs ESG dans notre portefeuille global et d'exploiter d'autres sources de données. Ce faisant, nous accordons une grande importance à la fiabilité et à l'actualité des informations. Les indicateurs ESG fournis se basent sur l'univers de données disponible.

Ce rapport contient des indicateurs qui n'avaient pas été calculés à la fin de la période sous revue.

Les chiffres indiqués dans ce rapport se réfèrent à des valeurs au 22 février 2024.

Glossaire

Alignement climatique

Alignement climatique signifie qu'une entreprise ou un institut organise ses activités de manière à contribuer à la protection du climat à travers diverses mesures, p. ex. en réduisant les émissions de CO₂, en utilisant des énergies renouvelables ou en investissant dans des technologies respectueuses du climat.

Best in class/Screening positif

Approche consistant à comparer les caractéristiques ESG d'une entreprise avec celles des concurrents. Une valeur seuil est fixée qu'il s'agit de dépasser pour être considéré comme durable au sein du groupe de comparaison.

CO₂

CO₂ est le symbole chimique de la molécule de dioxyde de carbone, ou gaz carbonique, composée de carbone et d'oxygène. C'est l'un des principaux gaz à effet de serre. La combustion de charbon, de pétrole ou de gaz naturel dans l'industrie ou pour le chauffage libère des quantités excessives de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, ce qui contribue au réchauffement climatique.

CO₂e

CO₂e signifie équivalent CO₂ ou équivalent dioxyde de carbone. Cette unité de mesure permet de comparer les conséquences sur le climat de tous les gaz à effet de serre.

Décarbonation (ou décarbonisation)

Abandon des énergies fossiles au profit des énergies non génératrices de carbone et des sources d'énergies renouvelables.

Émissions Scope

Émissions directes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions des véhicules d'une entreprise.

Émissions Scope 2

Émissions indirectes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, mais qui influent indirectement sur la chaîne d'approvisionnement de ce dernier. Il s'agit par exemple des émissions générées par les employés pour se rendre au travail ou par le transport de marchandises achetées pour la production de biens.

Émissions Scope 3

Émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'émetteur, mais qui influent indirectement sur la chaîne d'approvisionnement de ce dernier. Il s'agit par exemple des émissions générées par les employés pour se rendre au travail ou par le transport de marchandises achetées pour la production de biens.

Empreinte carbone

Total des émissions de gaz à effet de serre produites par un pays, une entreprise ou un produit. L'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF investis (t CO₂e/mio. CHF de capital investi). Elle correspond à la somme des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'un investisseur par million de CHF investis.

Engagement

Dialogue avec les entreprises dans le but d'influer sur leur politique et leurs principes de durabilité. L'objectif est d'améliorer la performance ESG d'une entreprise dans laquelle des investissements sont effectués.

ESG

L'acronyme ESG fait référence à l'environnement (Environmental), à la société (Social) et à la gouvernance d'entreprise (Governance). Les investisseurs prennent en compte les critères ESG lors de l'analyse des titres afin d'évaluer l'impact social, écologique et éthique d'un investissement dans une entreprise ou un État.

Exclusion/Screening négatif

Exclusion d'entreprises, de pays ou d'émetteurs de l'univers de placement en raison d'activités incompatibles avec les valeurs de l'investisseur ou contraires aux normes ESG internationales. Les critères d'exclusion peuvent concerner des catégories de produits (p. ex. armes, tabac), des activités (p. ex. expérimentation animale) ou des pratiques commerciales (p. ex. violation des droits de l'homme, corruption).

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES), comme le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) ou le gaz hilarant (N₂O), sont des gaz à l'état de traces qui contribuent à l'effet de serre de la Terre. Ils absorbent une partie des rayons solaires émis par la surface terrestre, qui seraient sinon rejetés dans l'espace, et assurent ainsi un climat tempéré. L'effet de serre amplifié par les activités humaines entraîne un réchauffement excessif de la planète.

Indice de référence

Un indice de référence (benchmark, en anglais) mesure la performance d'une classe d'actifs ou d'un marché donné. Les indices de référence permettent d'évaluer l'évolution de la valeur ou la performance ESG d'un portefeuille.

Intégration ESG

En plus des indicateurs financiers, des facteurs ESG sont pris en considération dans le processus de placement. Cela signifie que l'engagement écologique et social ainsi que la gouvernance d'une entreprise sont également évalués.

Intensité CO₂

Quantité de CO₂ produite par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes de CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des tonnes de CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays) ou des kilogrammes de CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité CO₂ correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à forte intensité de CO₂.

Bien que le terme «intensité CO₂» se réfère spécifiquement au CO₂, il est souvent utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», qui regroupe tous les gaz à effet de serre. Dans ce cas, il se réfère aux équivalents CO₂.

Intensité de gaz à effet de serre

Quantité de gaz à effet de serre par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des kilogrammes d'équivalent CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles) ou des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité de gaz à effet de serre correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à forte intensité de gaz à effet de serre. Le terme «intensité CO₂» est parfois utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», le terme «intensité» se référant ici aux équivalents CO₂.

Intensité énergétique

L'intensité énergétique correspond aux besoins énergétiques d'un immeuble et permet de mesurer la quantité d'énergie nécessaire.

Investissement à impact

Investissements qui, en plus d'un rendement financier, visent à obtenir un impact positif et mesurable sur la société et l'environnement.

Mix énergétique

Le mix énergétique désigne la composition des sources d'énergie qu'un immeuble utilise pour produire de l'énergie. Il peut être composé de différentes sources, telles que les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) et l'énergie nucléaire.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux sont des apports constitués par plusieurs investisseurs et versés dans un fonds commun. L'argent est géré par un gestionnaire de fonds et investi dans différents titres, tels que des actions, des obligations ou des valeurs immobilières.

Placements thématiques

Les placements thématiques sont des investissements effectués dans des entreprises ou des fonds qui se concentrent sur des thèmes de durabilité spécifiques, tels que la technologie, les énergies renouvelables, l'électromobilité, ou sur des thèmes de croissance à long terme, comme le recyclage.

Stewardship/Actionariat actif

Allocation, gestion et surveillance responsables du capital afin de créer de la valeur à long terme pour les bénéficiaires.

Taux de couverture

Part en % des placements mesurée à l'aune de la valeur des placements qui est couverte par le présent rapport, conformément aux recommandations de l'ASIP pour le profil d'exigence de base selon les normes de reporting ESG. Cette part comprend des placements dans des emprunts d'État, des actions cotées, des obligations d'entreprise et des emprunts convertibles ainsi que dans l'immobilier en Suisse. Le rapport ne couvre par exemple pas les investissements en private equity, en infrastructures ou dans d'autres catégories de placement pour lesquelles les données ESG sont encore insuffisantes.

Taux de transparence

Part en % des placements couverts mesurée à l'aune de la valeur des placements pour laquelle des indicateurs ESG sont disponibles. Le taux de transparence se réfère uniquement aux catégories de placement qui, conformément aux recommandations de l'ASIP pour le profil d'exigence de base selon les normes de reporting ESG, sont couvertes par le présent rapport (c.-à-d. les emprunts d'État, les actions cotées, les obligations d'entreprise et les emprunts convertibles ainsi que l'immobilier en Suisse).

Trajectoire de réduction du CO₂

Évolution planifiée dans le temps de la réduction de CO₂ jusqu'à une valeur finale définie.

Zéro net

Équilibre entre la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines et la quantité éliminée de l'atmosphère.

CHIFFRES CLÉS





PARTIE 2

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN

ACTIF	NOTE	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
PLACEMENTS		5 707 134 434	4 667 594 339
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.4	469 626 176	401 878 546
Opérations de change	6.4	22 830 167	421 879
Obligations	6.4	776 837 855	438 619 936
Hypothèques	6.4	72 306 896	68 555 261
Actions	6.4	1 775 625 098	1 360 496 374
Placements alternatifs	6.4	817 866 907	793 332 924
Infrastructures	6.4	286 133 265	95 523 211
Immobiliers	6.4	1 440 725 323	1 477 263 015
Créances de cotisations des employeurs	6.15	45 182 748	31 503 194
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	7.2	19 644 393	11 977 645
TOTAL DE L'ACTIF		5 726 778 827	4 679 571 984
PASSIF			
ENGAGEMENTS		158 038 019	151 610 689
Prestations de libre passage et rentes		145 887 173	141 404 885
Dettes de cotisations des employeurs	6.15	667 926	1 090 003
Dettes liées aux biens acquis en viager		8 513 325	9 114 811
Banques/Assurances		2 969 595	990
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	7.3	21 066 539	23 433 601
RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION	6.15	18 945 711	15 107 509
PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.4	322 000	368 000
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		5 302 255 262	4 430 083 317
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	4 128 205 928	3 252 180 734
Capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	1 115 198 957	1 056 399 102
Provisions techniques	5.6	58 850 377	121 503 481
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	226 151 298	58 968 868
CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		–	–
Situation en début de période		–	31 898 954
Excédent des produits (+)/charges (–)		–	–31 898 954
TOTAL DU PASSIF		5 726 778 827	4 679 571 984

COMPTÉ D'EXPLOITATION

	NOTE	2023 CHF	2022 CHF
COTISATIONS, APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		494 444 443	350 076 869
Cotisations des salariés	7.1	147 401 170	117 079 815
Cotisations des employeurs	7.1	243 862 779	186 783 338
Prélèvement de la réserve de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.15	-1 376 455	-4 407 554
Primes uniques et rachats		104 169 129	48 987 838
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	6.15	344 068	1 610 217
Subsides du fonds de garantie		43 751	23 216
PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 012 674 550	739 903 469
Apports de libre passage		931 262 323	700 709 134
Attributions en cas de reprises d'assurés:			
aux réserves mathématiques et provisions techniques		68 937 341	20 207 328
aux fonds libres des affiliés	5.6	29 365	11 635 635
à la réserve de cotisations de l'employeur	6.15	4 870 589	871 397
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		7 574 932	6 479 975
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 507 118 993	1 089 980 338
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-170 063 163	-119 264 326
Rentes de vieillesse		-64 756 048	-57 169 890
Rentes de conjoints et survivants		-7 997 611	-7 084 299
Rentes d'invalidité		-8 855 735	-7 516 490
Libération service cotisations		-5 551 616	-4 808 586
Prestations en capital à la retraite		-75 162 765	-38 177 478
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-7 739 388	-4 507 583
PRESTATIONS DE SORTIE		-450 874 790	-402 134 350
Prestations de libre passage en cas de sortie		-422 440 205	-378 948 975
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-111 534	-2 129 699
Versements anticipés pour l'EPL/divorce		-28 323 050	-21 055 676
DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-620 937 953	-521 398 676

	NOTE	2023 CHF	2022 CHF
CONSTITUTION (-) / DISSOLUTION (+) DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES, RÉSERVE DE COTISATIONS EMPLOYEURS		-876 010 148	-631 516 784
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-793 927 066	-535 848 552
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	-58 799 855	-102 562 357
Dissolution de provisions techniques	5.6	62 653 104	35 130 362
Rémunération du capital épargne des actifs	5.3	-82 098 128	-30 162 178
Constitution/Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.15	-3 838 202	1 925 940
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		16 647 939	12 399 248
Prestations d'assurance		16 647 939	12 399 248
CHARGES D'ASSURANCE		-23 114 523	-15 353 681
Prime d'assurance:		-21 005 007	-12 994 278
dont prime risque		-19 534 657	-12 080 302
dont prime pour frais de gestion		-1 470 351	-913 977
Apports uniques aux assurances		-591 674	-1 046 853
Cotisations au fonds de garantie		-1 517 842	-1 312 549
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		3 704 309	-65 889 555

		2023	2022
	NOTE	CHF	CHF
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		172 588 194	-367 416 447
Résultat liquidités et placements sur le marché monétaire	6.10	8 518 853	-2 630 169
Résultat opérations de change	6.10	24 380 665	2 751 537
Résultat obligations	6.10	26 816 300	-69 983 924
Résultat hypothèques	6.10	3 845 634	-6 345 578
Résultat actions	6.10	132 892 129	-296 948 043
Résultat placements alternatifs	6.10	21 178 976	47 963 880
Résultat infrastructures	6.10	-5 669 359	-5 270 562
Résultat immobiliers	6.10	-3 728 261	13 778 058
Frais de gestion de la fortune	6.13	-35 593 096	-50 794 347
Rétrocessions	6.9	1 167 965	923 930
Intérêts sur prestations de libre passage	6.10	-1 221 612	-861 230
DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.4	46 000	46 000
AUTRES PRODUITS		2 567 486	626 825
AUTRES FRAIS		-102 874	-72 235
FRAIS D'ADMINISTRATION	7.5	-5 742 020	-5 057 159
Administration générale		-5 548 935	-4 858 402
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-158 362	-165 457
Autorité de surveillance		-34 722	-33 300
FRAIS DE COMMERCIALISATION	7.6	-5 878 666	-5 950 950
Commercialisation		-1 119 942	-1 012 781
Marketing et publicité		-213 037	-211 892
Courtage		-4 545 687	-4 726 277
EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-) AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		167 182 429	-443 713 519
CONSTITUTION (-) / DISSOLUTION (+) DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	-167 182 429	411 814 565
EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-)		-	-31 898 954

1

BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Collective de Prévoyance – COPRE (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de toute entreprise affiliée contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Acte de fondation	Entré en vigueur au 30.06.2020
Règlement de prévoyance	Entré en vigueur au 01.01.2023
Règlement d'organisation	Entré en vigueur au 01.12.2023
Règlement de placement	Entré en vigueur au 01.12.2023
Règlement interne aux entreprises affiliées	Entré en vigueur au 05.12.2017
Règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle	Entré en vigueur au 31.12.2023
Règlement de liquidation partielle	Applicable aux liquidations partielles dès le 01.07.2020

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués, l'organe de révision et l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

Le Conseil de fondation se compose de la manière suivante :

PRÉNOM, NOM	FONCTION	MANDAT	REPRÉSENTATION
Claude Roch	Membre, Président	2022 à 2026	Assurés
Kathlen Overeem	Membre, Vice-Présidente	2023 à 2027	Assurés
Mario Izzo	Membre	2023 à 2027	Assurés
Daniel Hofstetter	Membre	2022 à 2026	Employeur
Marcel Burger	Membre	2020 à 2024	Employeur
Leila Hawa	Membre	2021 à 2025	Employeur

La Direction générale de la Fondation est assurée par Monsieur Pascal Kuchen, Directeur général et Madame Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe.

Le Comité de direction est composé du Directeur général, de la Directrice générale adjointe, du Directeur des investissements (Monsieur Jean-Bernard Georges) et du Directeur commercial (Monsieur Loïc Perroud).

Tous les membres du Conseil de fondation et du Comité de direction ont la signature collective à 2.

1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle :	M. Stéphane Riesen, expert exécutant Pittet Associés SA, Lausanne, co-contractant
Organe de révision :	PricewaterhouseCoopers SA, Genève
Autorité de surveillance :	ASFIP Genève, n° de registre GE-1118

1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

	2023	2022
Employeurs affiliés au 31.12. de l'exercice précédent	1 157	1 105
Entrées	137	163
Sorties	-86	-111
EMPLOYEURS AFFILIÉS AU 31.12.	1 208	1 157

2

MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 MEMBRES ACTIFS

	2023	2022
Membres actifs au 31.12. de l'exercice précédent	21 465	18 572
Entrées	11 939	8 988
Départs à la retraite, décès, invalidité	-365	-322
Sorties	-6 276	-5 773
MEMBRES ACTIFS AU 31.12.	26 763	21 465

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	2023	2022
Rentiers au 31.12. de l'exercice précédent	2 838	2 533
Entrées et reprises d'effectifs de rentiers	505	465
Départs, décès et fin de droit	-201	-160
RENTIERS AU 31.12.	3 142	2 838

	31.12.2023	31.12.2022
RÉPARTITION PAR TYPES DE RENTES		
Rentes de vieillesse	2 207	1 968
Rentes d'enfants de retraités	68	46
Rentes d'invalidité	350	346
Rentes d'enfants d'invalides	119	114
Rentes de conjoints et survivants	354	322
Rentes d'orphelins	44	42
RENTIERS AU 31.12.*	3 142	2 838

* dont 581 bénéficiaires pour lesquels la rente est réassurée au 31.12.2023 (31.12.2022: 483)

3

NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 EXPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

La Collective de Prévoyance – COPRE est une fondation de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance. Elle applique un régime en primauté des cotisations. La Fondation a élaboré un règlement de prévoyance décrivant dans le détail ses prestations. Celui-ci est commun à toutes les entreprises affiliées. Le plan de prévoyance définit les prestations assurées choisies par l'entreprise affiliée. Celui-ci est propre à chaque affiliation.

3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

Le financement est régi par le règlement de prévoyance. La composition et le montant des cotisations varient d'une entreprise affiliée à l'autre et sont définis dans les plans de prévoyance.

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Lors de la séance du 16 janvier 2024, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1^{er} janvier 2024.

4

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et sont présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Placements	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.
Monnaies étrangères	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 0.84, EUR 0.93 et GBP 1.07. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.
Immobilier direct en Suisse	Les biens immobiliers en direct en Suisse sont évalués à leur valeur de rendement, qui repose sur la capitalisation des loyers durablement réalisables, plus précisément de l'état locatif à la date du bouclage. Le taux de capitalisation de chaque bien est fixé en fonction de facteurs reconnus par les évaluateurs agréés et les experts immobiliers, à savoir la localisation, le niveau d'entretien et le taux de vacance. Le parc immobilier est divisé en quatre régions majeures soit: «Arc lémanique», «Reste de la Suisse romande», «Suisse alémanique» et «Primes» (pour les immeubles détenus dans les villes de Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne). Notre méthode d'évaluation des immeubles est décrite à l'annexe 5 de notre règlement de placement. Les taux de capitalisation au 31.12.2023 se situent entre 3.1% et 9.1%
Immobilier direct à l'étranger	Les biens immobiliers en direct à l'étranger se valorisent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur économiquement justifiées.
Immobilier acquis en viager	La valeur au bilan correspond au coût d'acquisition, avec prise en considération de la valeur actuelle de la rente viagère et du droit d'habitation, mais au maximum à la valeur de marché pour un bien comparable.
Autres actifs	Les autres actifs sont évalués à leur valeur nominale.
Autres passifs	Les autres passifs sont évalués à leur valeur nominale.
Immobilisations corporelles et incorporelles	Il s'agit de matériel informatique, de mobilier de bureau et de licences informatiques saisis à leur valeur actuelle puis amortis linéairement sur une durée respective de 3, 5 et 10 ans. Ces immobilisations sont regroupées dans les actifs transitoires.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Dès 2023, la classe d'actifs « Placements alternatifs » présente les « Placements suisses non cotés » distinctement dans la note 6.4.

À des fins de comparaison, les chiffres 2022 ont été adaptés.

5

COUVERTURE DES RISQUES RÈGLES TECHNIQUES DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

En 2023, la Fondation est réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète et congruente des risques décès et invalidité auprès de elipsLife AG jusqu'au 31 décembre 2025. La prime de risque est basée sur un taux de prime forfaitaire.

5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

La Fondation possède des actifs et passifs auprès des quatre assureurs suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
elipsLife	58 578 523	37 435 301
Zurich Insurance*	37 707 546	37 883 335
Bâloise Assurances*	12 620 612	13 690 350
SwissLife*	195 019	189 386
ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE	109 101 700	89 198 373

* découlent d'anciens contrats d'assurance

5.3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

	2023	2022
	CHF	CHF
Solde au 01.01. des capitaux de prévoyance assurés actifs	3 252 180 734	2 686 170 004
Corrections rétroactives	-1 011 693	-730 653
Bonifications d'épargne	345 613 253	267 654 767
Primes uniques et rachats	104 312 132	48 987 838
Apports de libre passage	921 869 462	732 730 171
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	7 574 932	6 479 975
Prestations de libre passage en cas de sortie	-385 666 793	-366 805 339
Versements anticipés pour EPL/divorce	-28 112 774	-21 045 676
Transferts dans les capitaux de prévoyance des invalides	-5 071 669	-4 892 496
Dissolutions dues aux retraites et décès	-165 562 128	-126 614 603
Rémunération du capital épargne des actifs	82 098 128	30 162 178
Dissolution (-)/Constitution (+) de la provision pour art. 17 LFLP	-17 657	84 567
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS AU 31.12.	4 128 205 928	3 252 180 734

Pour les assurés encore actifs au 31 décembre 2023, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain, des invalides et des assurés sortis au 31 décembre 2023, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 2.25% (1% en 2022). La rémunération des capitaux de prévoyance respecte entièrement les dispositions de l'art. 46 OPP2.

Pour les assurés sortis durant l'année 2023, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral, sur l'entier de l'avoir de vieillesse.

5.4 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP (COMPTES TÉMOINS)	1 382 085 856	1 158 656 140
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1%	1%

5.5 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

	2023	2022
	CHF	CHF
ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES		
Solde au 01.01.	56 852 591	44 620 790
Corrections rétroactives	257 443	1 931 843
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs	5 071 669	4 892 496
Bonifications d'épargne	3 158 333	2 833 748
Apports de libre passage	4 255 815	8 552 893
Versements anticipés pour EPL/divorce	-210 276	-10 000
Dissolutions des capitaux de prévoyance	-9 211 439	-6 834 685
Rémunération des capitaux de prévoyance	1 369 661	860 315
Dissolution (-)/Constitution (+) de la provision pour art. 17 LFLP	-3 473	5 191
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES AU 31.12.	61 540 323	56 852 591
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RETRAITÉS		
Solde au 01.01.	890 591 580	810 102 966
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs/invalides	92 046 650	85 837 591
Apports de RM pour retraités de nouvelles entreprises affiliées	59 664 422	18 987 625
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-84 826 019	-24 336 603
RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES RETRAITÉS AU 31.12.	957 476 633	890 591 580

	2023	2022
	CHF	CHF
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RENTES PONT AVS		
Solde au 01.01.	590 599	728 023
Apports de RM rentes pont AVS de nouvelles entreprises affiliées	-	-
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-71 436	-137 424
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR RENTES PONT AVS AU 31.12.	519 163	590 599
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR INVALIDES		
Solde au 01.01.	33 605 637	32 494 891
Apports de RM invalides de nouvelles entreprises affiliées	4 713 045	324 145
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-11 688 866	786 601
RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES INVALIDES AU 31.12.	26 629 816	33 605 637
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR CONJOINTS ET SURVIVANTS		
Solde au 01.01.	74 758 695	65 890 075
Apports de RM conjoints et survivants de nouvelles sociétés affiliées	4 501 074	895 557
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-10 226 747	7 973 063
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR LES SURVIVANTS AU 31.12.	69 033 022	74 758 695
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES RENTIERS AU 31.12.	1 115 198 957	1 056 399 102

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	2023	2022
	CHF	CHF
PROVISION DE LONGÉVITÉ		
Solde au 01.01.	9 949 000	4 525 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	5 786 000	5 424 000
PROVISION DE LONGÉVITÉ AU 31.12.	15 735 000	9 949 000
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL		
Solde au 01.01.	74 329 000	73 192 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-38 401 000	1 137 000
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL AU 31.12.	35 928 000	74 329 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES		
Solde au 01.01.	420 000	556 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	-45 000	-136 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES AU 31.12.	375 000	420 000
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	863 417	10 882 382
Transfert dans les fonds libres des affiliés	-75 000	-10 028 498
Transfert depuis les fonds libres des affiliés	4 938	-
Constitution de provision technique spéciale des affiliés	58 800	75 000
Dissolution de provision technique spéciale des affiliés	-13 040	-65 467
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS AU 31.12.	839 115	863 417
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	35 942 064	67 478 461
Transfert depuis la provision technique spéciale des affiliés	75 000	10 028 498
Transfert dans la provision technique spéciale des affiliés	-4 938	-
Apport des fonds libres des affiliés en cas de reprise d'assurés	29 365	11 642 274
Dissolution des fonds libres des affiliés	-30 068 228	-53 207 169
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS AU 31.12.	5 973 262	35 942 064
PROVISIONS TECHNIQUES AU 31.12.	58 850 377	121 503 481

Selon le règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle, la provision de longévité (ou provision pour changement de tables actuarielles) correspond à 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'année de projection des tables actuarielles appliquées (sans tenir compte des capitaux épargne des assurés invalides temporaires et sans les rentes d'enfants). Au 31 décembre 2023, le montant de la provision de longévité correspond à 1.5% des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année de projections des tables appliquées étant 2020.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de couvrir le coût lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse à la retraite. Ce coût correspond à la partie de la réserve mathématique de la rente non financée par l'avoir de vieillesse accumulé. L'objectif de cette provision a été déterminé par les soins de l'expert agréé sur la base des assurés actifs et des invalides temporaires atteignant l'âge réglementaire de la retraite au cours des cinq prochaines années et en tenant compte d'une proportion de prise de retraite sous forme de capital de 25%.

La provision pour fluctuation des risques est constituée pour couvrir les coûts qui ne sont pas couverts par la réassurance congruente retenue par la Fondation depuis le 1^{er} janvier 2015. Au 31 décembre 2023, la provision pour fluctuation des risques se compose d'un montant de CHF 375 000 pour les éventuels coûts non-réassurés relatifs aux rentes d'invalidité en cours à fin 2023.

La provision technique spéciale des affiliés se compose de CHF 500 000 concernant la reprise de deux invalides, pour une entreprise affiliée, dont les cas ne sont pas encore réglés, de CHF 191 793 relatif à une entreprise affiliée pour le préfinancement de rentes pont-AVS, de CHF 88 522 correspondant à des droits garantis pour quatre assurés d'une entreprise affiliée et de CHF 58 800 pour le préfinancement d'un pont-AVS d'une entreprise affiliée.

Les fonds libres des affiliés correspondent au montant total des fonds libres des entreprises affiliées qui n'ont pas encore été affectés.

5.7 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31 décembre 2023, dont les conclusions sont les suivantes :

En notre qualité d'expert agréé de la Fondation au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 104.3%, la Fondation est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates. Les caractéristiques de la Fondation nous permettent de recommander de maintenir le taux d'intérêt technique à 2.25%.
- Les provisions techniques constituées à fin 2023 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises par la Fondation (conclusion d'un contrat de réassurance intégrale des risques invalidité et décès auprès de elipsLife) concernant la couverture des risques d'invalidité et de décès sont suffisantes. Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur doit être réévalué en 2024 compte tenu de la nouvelle allocation stratégique et en vue du bouclement 2024.
- L'équilibre financier structurel de la Fondation est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation, du niveau de performance attendue, du taux d'intérêt technique appliqué et du plan de prévoyance en vigueur. Les cotisations encaissées ne permettent toutefois pas de financer l'entier des pertes sur retraites qui doivent en partie être mises à charge de la performance.

5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Dans sa séance du 7 novembre 2023, le Conseil de fondation a décidé d'utiliser pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers (avec et sans employeur) et des provisions techniques, les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) avec un taux d'intérêt technique de 2.25% (2022: 1.75%).

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	4 128 205 928	3 252 180 734
Capitaux de prévoyance des rentiers	1 115 198 957	1 056 399 102
Provisions techniques	58 850 377	121 503 481
CAPITAL DE PRÉVOYANCE NÉCESSAIRE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (CP)	5 302 255 262	4 430 083 317
Total actif du bilan	5 726 778 827	4 679 571 984
./. Engagements et compte de régularisation passif	-179 104 557	-175 044 290
./. Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation	-18 945 711	-15 107 509
./. Provisions non-techniques	-322 000	-368 000
FORTUNE DE PRÉVOYANCE DISPONIBLE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (FP)	5 528 406 560	4 489 052 185
DEGRÉ DE COUVERTURE (FP/CP)	104.27%	101.33%

6

EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLERS EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRES EN PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

DÉPOSITAIRES DE TITRES

La fortune de la Fondation est déposée auprès de Credit Suisse AG, à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Astatine Investment Partners Ltd, Caisse d'Épargne de Nyon, New York Life Investors, Edmond de Rothschild Luxembourg, IFM Investors Pty Ltd, Citco Fund Services Luxembourg.

GESTIONNAIRES DE FORTUNE MOBILIÈRE	TYPE D'AGRÈMENT
Credit Suisse AG (Global custodian)	FINMA
UBS AG	FINMA
Partners Group AG	FINMA
Blackrock Ltd	FCA (Financial Conduct Authority UK)
Fondation AFIAA	CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle)
Banque cantonale de Zurich	FINMA
Vontobel SA	FINMA
Edmond de Rothschild Asset Management Sàrl, Luxembourg	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
Bâloise Asset Management	FINMA
Abrdn plc. Luxembourg	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
William Blair & Co.	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
J. Safra Sarasin SA	FINMA
Threestone Capital Management SA	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
New York Life Investors LLC	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
Rothschild & Co.	FINMA
Invesco Capital Management LLC	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
Macquarie Infrastructure and Real Assets Ltd	FCA (Financial Conduct Authority UK)
Astatine Capital Partners	FCA (Financial Conduct Authority UK) / SEC (United States Securities and Exchange Commission)
Pictet Asset Management SA	FINMA
Unigestion SA	FINMA
Kepler Cheuvreux (Suisse) SA	FINMA
L1 Digital AG	FINMA
GESTIONNAIRE DE FORTUNE MOBILIÈRE (PRIVATE EQUITY)	TYPE D'AGRÈMENT
Portfolio Advisors LLC	SEC (United States Securities and Exchange Commission)

GESTIONNAIRE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

CBRE (Geneva) SA

ADMINISTRATION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

Gérofinance Régie du Rhône, Genève et Privera SA, Gümmlingen

COMMISSION DE PLACEMENT	FONCTION
Jean-Bernard Georges	Membre, Président
Marcel Burger	Membre
Mario Izzo	Membre
Pascal Kuchen	Membre

6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS (ART.50 AL. 4 OPP2)

La Fondation choisit, gère et contrôle soigneusement les placements qu'elle opère. Selon le règlement de placement, la Fondation gère sa fortune de manière à garantir la sécurité et la répartition des risques. Le Conseil de fondation veille à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

Au 31 décembre 2023, aucune extension n'a été utilisée.

6.3 OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

Le niveau cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans l'année à venir soit inférieure à 2.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon-temps d'une année.

Au 31 décembre 2023, ce niveau cible correspond à 13.2% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2023, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à 32.3%.

	2023	2022
	CHF	CHF
Solde au 01.01.	58 968 868	470 783 433
Constitution (+)/Dissolution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	167 182 429	-411 814 565
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR AU 31.12.	226 151 298	58 968 868
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	699 897 695	584 770 998
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-473 746 396	-525 802 130

6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
PLACEMENTS À REVENU FIXE	1 341 601 094	23.4	19	6-78	909 475 622	19.4
Liquidités et placements sur le marché monétaire	469 626 176	8.2	2	0-47	401 878 546	8.6
Opérations de change	22 830 167	0.4			421 879	0.0
Obligations	776 837 855				438 619 936	
Obligations en CHF	474 188 543	8.3	11	4-19	231 354 704	4.9
Obligations en MET	302 649 312	5.3	4	2-6	207 265 233	4.4
dont Obligations en MET hedgées en CHF	302 649 312				207 265 233	
Hypothèques	72 306 896				68 555 261	
Hypothèques suisses	72 306 896	1.3	2	0-6	68 555 261	1.5
ACTIONS	1 775 625 098	31.0	33	20-40	1 360 496 374	29.1
Actions en CHF	856 710 005	15.0	16	10-20	665 797 731	14.2
Actions en MET	918 915 093	16.0	17	10-20	694 698 643	14.8
PLACEMENTS ALTERNATIFS	817 866 907	14.3	15	7-21	793 332 924	17.0
Hedge Funds	13 922 694				43 266 996	
Private Equity	459 567 304				434 976 755	
Placements suisses non cotés	5 986 695				5 082 823	
Senior Loan Funds	63 785 207				60 040 558	
Trade Finance	15 699 386				18 449 191	
Prêt hypothécaire	4 431 287				5 141 799	
Matières premières	217 301 342				219 054 300	
Autres	37 172 990				7 320 502	
INFRASTRUCTURES	286 133 265	5.0	8	2-10	95 523 211	2.0

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
IMMOBILIER	1 440 725 323	25.2	25	18-43	1 477 263 015	31.6
Immobilier suisse	1 170 840 860	20.4	20	15-35	1 160 406 067	24.8
Immobilier en direct	1 047 069 928				1 132 685 719	
Immobilier en construction	-				-	
Immobilier en vente	96 636 841				586 258	
Immobilier acquis en viager	27 134 090				27 134 090	
Immobilier étranger	269 884 462	4.7	5	3-8	316 856 948	6.8
Immobilier en direct	-				-	
Immobilier indirect	269 884 462				316 856 948	
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	45 182 748	0.8			31 503 194	0.7
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	19 644 393	0.3			11 977 645	0.3
FORTUNE TOTALE	5 726 778 827	100.0			4 679 571 984	100.0

6.5 CONTRÔLE DES LIMITES GLOBALES MAXIMALES SELON LE RÈGLEMENT DE PLACEMENT

	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022
	Part effective	Part effective	Limites globales	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	CHF	%
Exposition totale en monnaies étrangères, nette de couverture de change	951 801 291	16.6	40	895 866 727	19.1

6.6 CONTRÔLE DES LIMITES SELON L'OPP2

Au 31 décembre 2023, les limites individuelles de placements selon les articles 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2023, les limites par catégories de placements selon l'article 55 OPP2 sont respectées.

	31.12.2023	31.12.2022	Limites OPP2
	Part effective	Part effective	selon l'art. 55
	%	%	%
Titres hypothécaires	1.3	1.5	50
Actions	31.0	29.1	50
Immobilier	25.2	31.6	30
dont un tiers au maximum à l'étranger	4.7	6.8	10
Placements alternatifs*	14.3	17.0	15
Placements en devises étrangères sans couvertures du risque de change	28.5	25.3	30
Infrastructures	5.0	2.0	10
Placements suisses non cotés	0.1	0.1	5

* Les investissements dans les placements alternatifs sont effectués sous la forme de placements collectifs diversifiés en respect de l'article 53 al. 4 OPP2.

6.7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

	Échéance	Cours à terme	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023
			Valeur	Evaluation au terme du contrat	Résultat non réalisé
			CHF	CHF	CHF
VENTES					
Contrat à terme USD/CHF – USD 100 000 000	25.01.2024	USD/CHF 0.839903	88 671 300	83 990 304	4 680 996
Contrat à terme USD/CHF – USD 50 000 000	25.01.2024	USD/CHF 0.839903	42 412 600	41 995 152	417 448
Swaps EUR/CHF – EUR 100 000 000	18.01.2024	EUR/CHF 0.928969	95 173 500	92 896 904	2 276 596
Swaps EUR/CHF – EUR 100 000 000	06.02.2024	EUR/CHF 0.927788	95 677 200	92 778 769	2 898 431
Swaps EUR/CHF – EUR 150 000 000	22.04.2024	EUR/CHF 0.92359	140 455 800	138 538 576	1 917 224
Swaps USD/CHF – USD 100 000 000	12.02.2024	USD/CHF 0.838257	89 956 000	83 825 709	6 130 291
Swaps USD/CHF – USD 150 000 000	08.03.2024	USD/CHF 0.836117	129 926 700	125 417 519	4 509 181
TOTAL			682 273 100	659 442 933	22 830 167

Au 31 décembre 2023, les dispositions de l'article 56a OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2022, les produits dérivés ouverts (swaps sur devises) s'élevaient à CHF 421 879.

6.8 ENGAGEMENTS DE CAPITAUX OUVERTS

Au 31 décembre 2023, les engagements de capitaux ouverts s'élevaient à :

Catégorie	Devises étrangères	31.12.2023	
		Valeur en devises étrangères	CHF
Private Equity	USD	71 619 018	60 278 164
	EUR	54 369 270	50 550 672
	CHF	3 184 000	3 184 000
	GBP	7 233 894	7 761 539
Infrastructures	USD	3 615 566	3 043 041
	EUR	23 773 192	22 103 482
Immobilier étranger	EUR	17 797 847	16 547 815
TOTAL			163 468 713

Au 31 décembre 2022, les engagements de capitaux ouverts se montaient à CHF 310 544 073.

6.9 RÉTROCESSIONS

Un total de CHF 1 167 965 de rétrocessions a été constaté sur l'exercice 2023 (2022: CHF 923 930).

6.10 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

	2023	2022
	CHF	CHF
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE	8 518 853	- 2 630 169
Intérêts	1 563 020	-962 068
Dividendes	6 160 367	2 056 919
Résultat net	795 466	-3 725 019
OPÉRATIONS DE CHANGE	24 380 665	2 751 537
Résultat net	24 380 665	2 751 537
OBLIGATIONS	26 816 300	- 69 983 924
Obligations suisses	15 257 999	- 25 402 592
Intérêts	1 631 701	1 507 792
Résultat net	13 626 298	-26 910 384
Obligations étrangères en CHF	4 596 255	- 5 821 662
Intérêts	991 549	648 550
Résultat net	3 604 706	-6 470 212
Obligations étrangères en MET (hedgées en CHF)	6 962 046	- 38 759 669
Intérêts	4 055 371	3 573 159
Résultat net	2 906 676	-42 332 829
HYPOTHÈQUES	3 845 634	- 6 345 578
Résultat net	3 845 634	-6 345 578
ACTIONS	132 892 129	- 296 948 043
Actions en CHF	47 686 159	- 124 616 822
Dividendes	19 464 336	12 243 050
Résultat net	28 221 823	-136 859 872
Actions en MET	85 205 970	- 172 331 221
Dividendes	11 725 849	8 546 502
Résultat net	73 480 121	-180 877 723
PLACEMENTS ALTERNATIFS	21 178 976	47 963 880
Dividendes	1 034 614	5 792 714
Résultat net	20 144 363	42 171 166
INFRASTRUCTURES	- 5 669 359	- 5 270 562
Dividendes	7 421 176	2 820 995
Résultat net	-13 090 535	-8 091 556

	2023	2022
	CHF	CHF
IMMOBILIER	- 3 728 261	13 778 058
Immobilier suisse	35 148 138	6 185 267
Produits et charges d'exploitation	35 274 851	31 446 854
Intérêts hypothécaires	-	-90 000
Réévaluation	-724 271	-25 770 200
Résultat sur vente	183 689	242 674
Résultat net sur le viager	413 869	355 939
Immobilier étranger	- 38 876 399	7 592 791
Dividendes	9 071 072	5 964 080
Résultat net	-47 947 470	1 628 711
FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	- 35 593 096	- 50 794 347
Frais d'administration interne	-608 304	-568 214
Frais de gestion externe de la fortune	-6 804 580	-7 397 165
Frais TER	-28 180 212	-42 828 968
RÉTROCESSIONS	1 167 965	923 930
INTÉRÊTS SUR LES PRESTATIONS DE LIBRE PASSAGE	- 1 221 612	- 861 230
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	172 588 194	- 367 416 447

6.11 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2023 est de 3.48%, contre -7.39% durant l'exercice 2022.

6.12 PRÉSENTATION DU TAUX DE TRANSPARENCE DES PLACEMENTS EN MATIÈRE DE FRAIS

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Total des placements	5 707 134 434	4 667 594 339
Placements non transparents (selon détail ci-après)	168 609 630	101 719 736
PLACEMENTS TRANSPARENTS	5 538 524 805	4 565 874 603

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2):

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	31.12.2023	31.12.2022
			Quantité/nominal	Valeur de marché
				CHF
CH1304846533	J. Safra Sarasin	Commodity Diversified COPRÉ	465 760.00	46 571 342
KYG0698K1058	BAF Capital	BAF Latam Credit Fund*	13 210.83	8 834 668
KYG6429T1094	BAF Capital	BAF Latam Trade Finance Fund *	13 501.38	6 864 718
LU0284878518	Partners Group	Partners Group Global Mezzanine 2007	1 894.30	6 552
XF0040864757	Portfolio Advisors	Athora Holdings Ltd	7 977 310.00	12 460 601
XF0041201553	Credit Suisse	SIG-i Euro Mezz II	1 044.00	9 706 748
INT3665	IFM Investors	IFM Global Infrastructure Fund**	100 000 000.00	84 165 000
PLACEMENTS NON TRANSPARENTS				168 609 630
			31.12.2023	31.12.2022
TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS			97.0%	97.8%

* Étant en liquidation, les fonds BAF Latam Credit Fund et BAF Latam Trade Finance Fund ne prélèvent plus de frais.

** Ayant investi dans le fonds IFM Global Infrastructure Fund uniquement en date du 29 décembre 2023, aucun frais n'a encore été prélevé.

Le Conseil de fondation, après analyse de la pondération des placements, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique de placements, lors de la séance du 21 mars 2024.

6.13 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

	2023	2022
	CHF	CHF
FRAIS D'ADMINISTRATION INTERNE	- 608 304	- 568 214
Salaires et charges sociales investissement	-488 014	-451 874
Frais de fonctionnement investissement	-40 715	-39 434
Jetons de présence de la Commission de placement	-79 574	-76 907
FRAIS DE GESTION EXTERNE DE LA FORTUNE	- 6 804 580	- 7 397 165
Honoraires de gestion de la fortune mobilière	-2 683 671	-3 043 472
Frais de transactions et autres frais bancaires	-1 284 231	-803 834
Honoraires de gérance des biens immobiliers	-1 604 408	-1 440 315
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers	-1 189 191	-2 064 309
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers acquis en viager	-43 080	-45 234
FRAIS TER	- 28 180 212	- 42 828 968
FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	- 35 593 096	- 50 794 347
PLACEMENTS TRANSPARENTS (NOTE 6.12)	5 538 524 805	4 565 874 603
POURCENTAGE DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE PAR RAPPORT À LA TOTALITÉ DES PLACEMENTS TRANSPARENTS EN MATIÈRE DE FRAIS	0.64%	1.11%

6.14 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Néant

6.15 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR ET DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs*	45 382 748	31 703 194
Provision pour pertes sur créances employeurs	-200 000	-200 000
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	45 182 748	31 503 194
Dettes de cotisations des employeurs*	667 926	1 090 003
DETTES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	667 926	1 090 003
RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS AU 31.12.	18 945 711	15 107 509

* Les créances et dettes de cotisations des employeurs correspondent aux comptes courants de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La majorité des cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2024. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier par notre service contentieux et celles encore dues au 31 mars 2024 font l'objet d'une communication à l'ASFIP.

	2023	2022
	CHF	CHF
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 01.01.	15 107 509	17 033 449
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	5 214 657	2 481 614
Utilisation de la réserve de cotisations des employeurs	-1 376 455	-4 407 554

6.16 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Fondation ne détient pas d'actions de sociétés suisses en direct, c'est pourquoi aucun exercice des droits de vote n'est nécessaire.

7

EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 COTISATIONS

	2023	2022
	CHF	CHF
Bonifications d'épargne	348 670 624	269 981 663
Cotisations pour couverture risques invalidité et décès	35 202 743	27 562 330
Cotisations au fonds de garantie	1 432 017	1 120 457
Cotisations pour frais administratifs	5 728 999	4 980 962
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	229 566	217 741
COTISATIONS BRUTES	391 263 949	303 863 153
Soit :		
Cotisations des salariés	147 401 170	117 079 815
Cotisations des employeurs	243 862 779	186 783 338

7.2 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes à recevoir	248 047	58 211
Prestations du réassureur à recevoir	2 568 292	434 694
Revenus des placements à recevoir	388 975	1 187 957
Impôts anticipés à récupérer	7 254 514	3 050 037
Loyers des immeubles à recevoir	1 772 032	1 794 750
Autres actifs transitoires liés aux immeubles	6 149 146	3 871 897
Produits divers à recevoir	13 741	30
Intérêts courus	684 444	30 449
Charges payées d'avance	151 248	994 442
Immobilisations corporelles	82 236	155 893
Immobilisations incorporelles	331 717	399 285
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	19 644 393	11 977 645

7.3 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes reçus d'avance	1 560 808	1 226 694
Capitaux de prévoyance et rentes à payer	3 937 543	4 987 000
Réserves mathématiques reçues d'avance	382 945	4 177 325
Prestations du réassureur reçues d'avance	2 471 556	2 115 500
Prestations à verser au réassureur	—	3 150
Cotisations au fonds de garantie à payer	762 024	600 483
Frais de courtage à payer	2 876 877	2 703 374
Charges diverses à payer	942 241	168 538
Frais de gestion de la fortune à payer	876 056	1 147 351
Loyers des immeubles reçus d'avance	1 364 724	1 343 881
Autres passifs transitoires liés aux immeubles	5 891 767	4 960 306
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	21 066 539	23 433 601

7.4 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de frais d'administration uniques, qui ont été facturés en 2016 suite à la reprise de la gestion d'un portefeuille de rentiers non liés à un employeur. Ils sont amortis chaque année sur une durée totale de 14 ans.

7.5 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2023	2022
	CHF	CHF
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	- 5 548 935	- 4 858 402
Salaires et charges sociales	-3 802 153	-2 974 603
Frais de fonctionnement	-1 409 595	-1 594 436
Jetons de présence du Conseil de fondation et des Commissions	-261 381	-239 806
Honoraires de mandats divers	-75 807	-49 557
ORGANE DE RÉVISION ET EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE	- 158 362	- 165 457
Honoraires de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	-75 282	-77 975
Honoraires de l'organe de révision	-83 080	-87 483
AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	- 34 722	- 33 300
Autorité de surveillance cantonale	-23 000	-21 800
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle	-11 722	-11 500
FRAIS D'ADMINISTRATION	- 5 742 020	- 5 057 159

7.6 FRAIS DE COMMERCIALISATION

	2023	2022
	CHF	CHF
COMMERCIALISATION	- 1 119 942	- 1 012 781
Salaires et charges sociales	-945 378	-882 351
Frais de fonctionnement	-149 972	-96 255
Honoraires de mandats divers	-24 592	-34 175
MARKETING ET PUBLICITÉ	- 213 037	- 211 892
Frais divers de marketing et publicité	-213 037	-211 892
COURTAGE	- 4 545 687	- 4 726 277
Frais de courtage	-4 545 687	-4 726 277
FRAIS DE COMMERCIALISATION	- 5 878 666	- 5 950 950

8

DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'actualisation de différents règlements est en cours d'approbation auprès de l'Autorité de surveillance.

Toutes les autres demandes ont été traitées.

9

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Une limite de CHF 200 millions, nantie par une partie des titres en dépôt, est ouverte et répartie pour des cautionnements bancaires, des opérations de couverture de change et des opérations sur options.

9.2 DÉCOUVERT / EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP2)

Néant

9.3 RENONCIATION À L'UTILISATION PAR L'EMPLOYEUR DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEUR

Néant

9.4 LIQUIDATIONS PARTIELLES

Néant

9.5 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Néant

9.6 AUTRES INFORMATIONS

La société Supre Ltd, Cayman Island, a été créée en 2015 pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux États-Unis. Elle appartient à 100% à COPRÉ.

La société Swiss Collective Pension Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir octroyer un prêt hypothécaire de USD 5 850 000 à la société HHG PX Cayman LTD. Une cédule hypothécaire du même montant garantit le prêt. Cette société appartient à 100% à COPRÉ. Le prêt hypothécaire ayant été intégralement remboursé en mars 2024, la société va être liquidée durant l'année 2024.

La société Supre Real Estate Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir acquérir 50 lots du Margaritaville Beach Resort, Grand Cayman. Elle appartient à 100% à COPRÉ.

10

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence significative sur les comptes annuels 2023 n'a été porté à notre connaissance.



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de La Collective de Prévoyance - COPRE

Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de La Collective de Prévoyance - COPRE (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone : +41 58 792 91 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Yann Pasche
Expert-réviseur agréé

Genève, le 23 avril 2024

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



SIÈGE

Avenue de Champel 4
CH-1206 Genève

—
021 310 12 30

SIÈGE ADMINISTRATIF

Place de la Gare 12
Case postale 420
CH-1001 Lausanne

—
021 310 12 30

copre@copre.ch
www.copre.ch